

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Projet de parc photovoltaïque au sol

Département du Tarn-et-Garonne (82) – Commune de Bessens - Lieu-dit « Lapeyrière »



Dossier établi en octobre 2021 avec le concours du bureau d'études



4, Rue Jean Le Rond d'Alembert - Bâtiment 5 – 1^{er} étage - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.48.10.33 - Fax : 05.63.56.31.60 - contact@lartifex.fr

SOMMAIRE

Demande d'autorisation de défrichement	3
PARTIE 1 : PIÈCES ADMINISTRATIVES	4
I. Demande d'autorisation de défrichement CERFA 13632*07	4
II. Tableau de correspondance des pièces justificatives jointes à la demande.....	8
PARTIE 2 : DEMANDE DE DEFRICHEMENT	9
Annexes	14

Illustrations

Illustration 1 : Situation de l'état boisé en 1987	10
Illustration 2 : Localisation des zones soumises à demande de défrichement.....	11
Illustration 3 : Plan de situation	12
Illustration 4 : Emprise du défrichement.....	13



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

PARTIE 1 : PIECES ADMINISTRATIVES

I. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIchement CERFA 13632*07

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	8	_ _ ha 4 6 a 1 8 ca (m ²)	_ 0 ha 1 5 a 1 0 ca (m ²)	
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	9	_ _ ha 9 6 a 3 1 ca (m ²)	_ 0 ha 2 8 a 1 6 ca (m ²)	
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	20	_ _ ha 4 2 a 7 9 ca (m ²)	_ 0 ha 2 6 a 1 0 ca (m ²)	
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	75	_ _ ha 6 6 a 7 6 ca (m ²)	_ _ ha 4 3 a 2 3 ca (m ²)	
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	79	_ _ ha 2 1 a 0 6 ca (m ²)	_ _ ha 1 1 a 7 2 ca (m ²)	
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	84	_ _ ha 7 6 a 9 8 ca (m ²)	_ _ ha 1 8 a 3 7 ca (m ²)	
Tarn-et-Garonne (82) - Bessens	ZB	100	_ 5 ha 3 6 a 0 9 ca (m ²)	_ _ ha 7 6 a 2 3 ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	_ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : |_|_|2|ha|1|8|a|9|1|ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux |_|8|2|

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 |_|_| N° de département 3 |_|_|

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Parc photovoltaïque au sol avec pâturage ovin

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
M. Claude Rey	Usufruitier	45 rue Balat Biel 82170 Grisolles	06 08 43 31 76
Mme. Jacqueline Rey	Propriétaire	3 Quai du Temple 12 200 Villefranche-de-Rouergue	06 42 35 10 81
Mme. Michele Marie Claudine Rey	Propriétaire	Appartement 302 Bâtiment B 1 Rue Valette, 31 450 Pompertuzat	
M. Jean-Pierre Rey	Propriétaire	8 Allée du Var 31 770 Colomiers	
M. Christian Rey	Propriétaire	7 Impasse de Revel 31 400 Toulouse	
M. Robert Battisstella	Propriétaire	220 Chemin de Deymie 82 000 Montauban	06 42 86 95 51
SCEA Fourmassou	Propriétaire	1272 Route de Toulouse, 82170 Bessens	06 42 35 10 81
M. Jacques Lamouroux	Propriétaire	70 Chemin des Joncs 82 170 Monbequi	05 63 65 53 67

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; <i>ou dans le cas contraire :</i> • Etude d'impact ; 	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Guidez Bertrand

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 18/03/2021

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



VALOREM
213 cours Victor Hugo - 33323 BEGLES CEDEX
Tél. : 05 56 49 42 65 - Fax : 05 56 49 24 56
SIRET N° 395 388 739 00108

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

II. TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES JOINTES A LA DEMANDE

Pièces à joindre au CERFA		Pages
N°	Pièce	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Cf. Illustration 3
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement, ...) ;	Cf. Illustration 4
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Cf. Annexe 1
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Cf. étude d'impact
6	Etude d'impact ;	Cf. étude d'impact
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur	Cf. Annexe 2
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Cf. Annexe 3

PARTIE 2 : DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Selon l'article L. 341-1 du Code Forestier, un **défrichement** est considéré comme « toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière ».

L'**état boisé** est une constatation de fait et non de droit, ce ne sont pas les différents classements (cadastre ou documents d'urbanisme) qui l'établissent.

Or, selon l'article L. 341-3 du Code Forestier, « Nul ne peut user du droit de défricher ses bois dans avoir préalablement obtenu une autorisation ». Ainsi, selon la superficie défrichée, la réglementation suivante s'applique :

Tout **défrichement de boisement est soumis à une demande d'autorisation de défrichement**, SAUF pour les opérations de défrichement réalisées dans les massifs boisés suivants :

Conditions excluant le défrichement d'une demande d'autorisation	Cas du projet	Condition vérifiée
Les forêts domaniales	Le présent projet n'appartient pas à une forêt domaniale.	Non
Le défrichement est réalisé dans un bois de superficie inférieure à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares, fixé par département	Au sein du projet, les boisements identifiés appartiennent à un massif qui couvre environ 42 ha.	Non
Certaines forêts communales	Les boisements présents au droit du projet n'appartiennent pas à une forêt communale.	Non
Les parcs ou jardins clos, de moins de 10 hectares, attenants à une habitation	Le projet ne se trouve pas au niveau d'un parc ou jardin clos.	Non
Les zones dans lesquelles la reconstitution des boisements après coupe rase est interdite ou réglementée, ou ayant pour but une mise en valeur agricole	Les terrains du projet ne se trouvent pas dans une telle zone.	Non
Les bois de moins de 30 ans	D'après la photographie aérienne de 1987 (Cf. illustration suivante), certains boisements situés au droit du projet ont plus de 30 ans.	Non

L'actuel projet de parc photovoltaïque est soumis à une demande de défrichement.

Illustration 1 : Situation de l'état boisé en 1987

Source : Remonter dans le temps® IGN, DREAL Occitanie ; Réalisation : Artifex 2020



Actuellement, des boisements de feuillus à divers stades de développement sont présents au droit du projet.

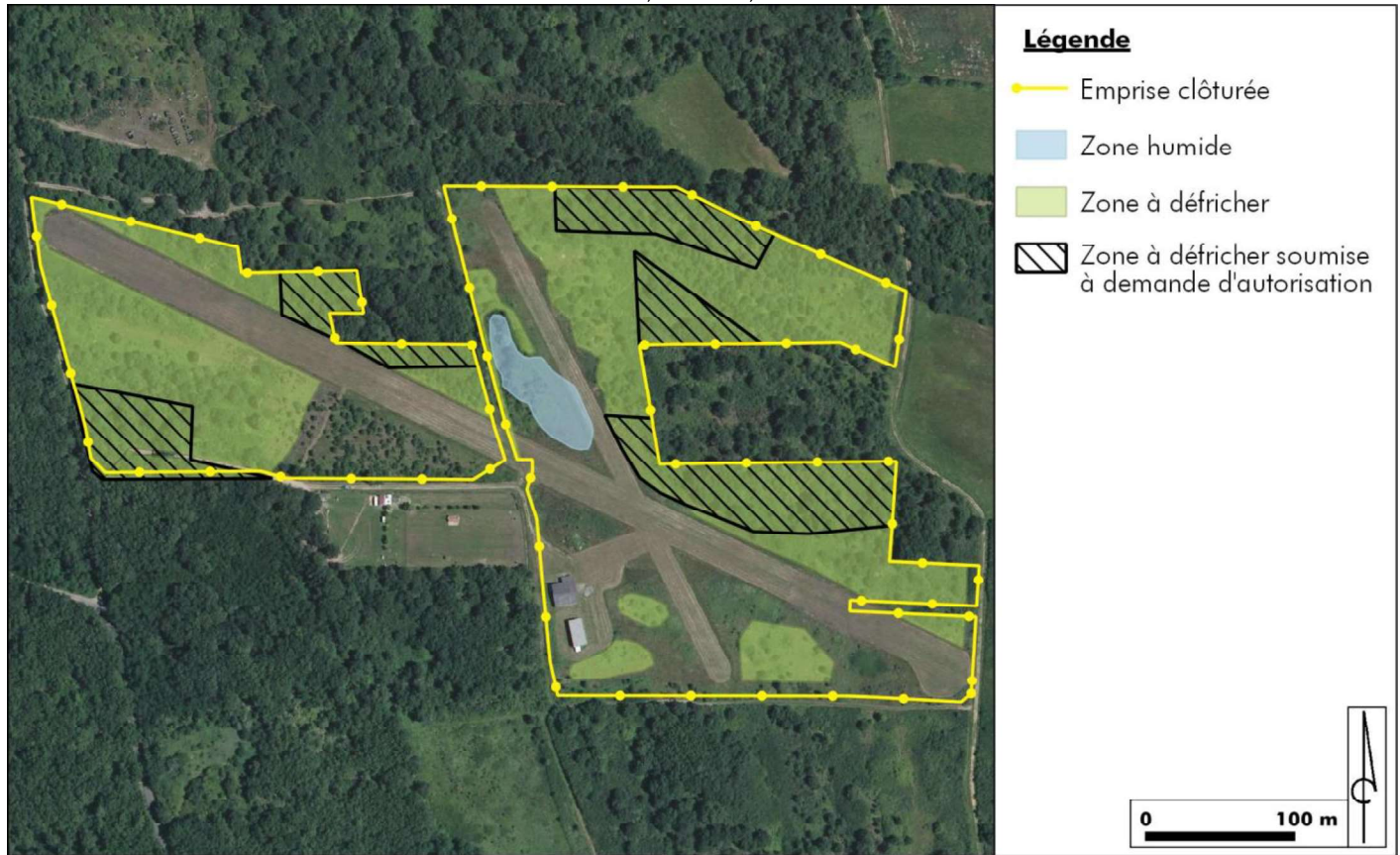
Durant la première phase de chantier, l'ensemble des **zones boisées** contenu dans l'emprise du projet sera **défriché**, hormis l'espace comprenant la zone humide, au Centre, et les haies faisant écran visuel au Sud.

Ces travaux consistent à débroussailler la zone puis à abattre les arbres et arbustes et enfin à dessoucher. Par la suite, des travaux de terrassement permettront d'aplanir le sol et gommer les renforcements formés par le dessouchage. Enfin, des travaux de décompactage et de griffage du sol seront effectués afin de faciliter la reprise d'une végétation rase.

La construction du parc photovoltaïque de Bessens nécessite donc un défrichage d'une superficie totale de **6,33 ha**, dont **2,19 ha** seront concernés par une demande d'autorisation de défrichage puisqu'il s'agit de bois de plus de 30 ans (Cf. illustration suivante).

Illustration 2 : Localisation des zones soumises à demande de défrichement

Source : BD Ortho® IGN, Valorem ; Réalisation : Artifex 2020



Le tableau ci-dessous reprend la superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et la totalité de ces superficies.

Commune	Section	Numéro	Surface de la parcelle	Superficie du défrichement
Bessens	ZB	8	00 ha 46 a 18 ca (m ²)	00 ha 15 a 10 ca (m ²)
		9	00 ha 96 a 31 ca (m ²)	00 ha 28 a 16 ca (m ²)
		20	00 ha 42 a 79 ca (m ²)	00 ha 26 a 10 ca (m ²)
		75	00 ha 66 a 76 ca (m ²)	00 ha 43 a 23 ca (m ²)
		79	00 ha 21 a 06 ca (m ²)	00 ha 11 a 72 ca (m ²)
		84	00 ha 76 a 98 ca (m ²)	00 ha 18 a 37 ca (m ²)
		100	05 ha 36 a 09 ca (m ²)	00 ha 76 a 23 ca (m ²)
Superficie totale :			08 ha 86 a 17 ca (m ²)	02 ha 18 a 91 ca (m²)

Le plan de situation (PJ n°01) est présent en page suivante.

L'extrait du plan cadastral (PJ n°02) est présent par la suite en page 13.

Illustration 3 : Plan de situation
Source : Scan 25® IGN, Valorem ; Réalisation : Artifex 2020

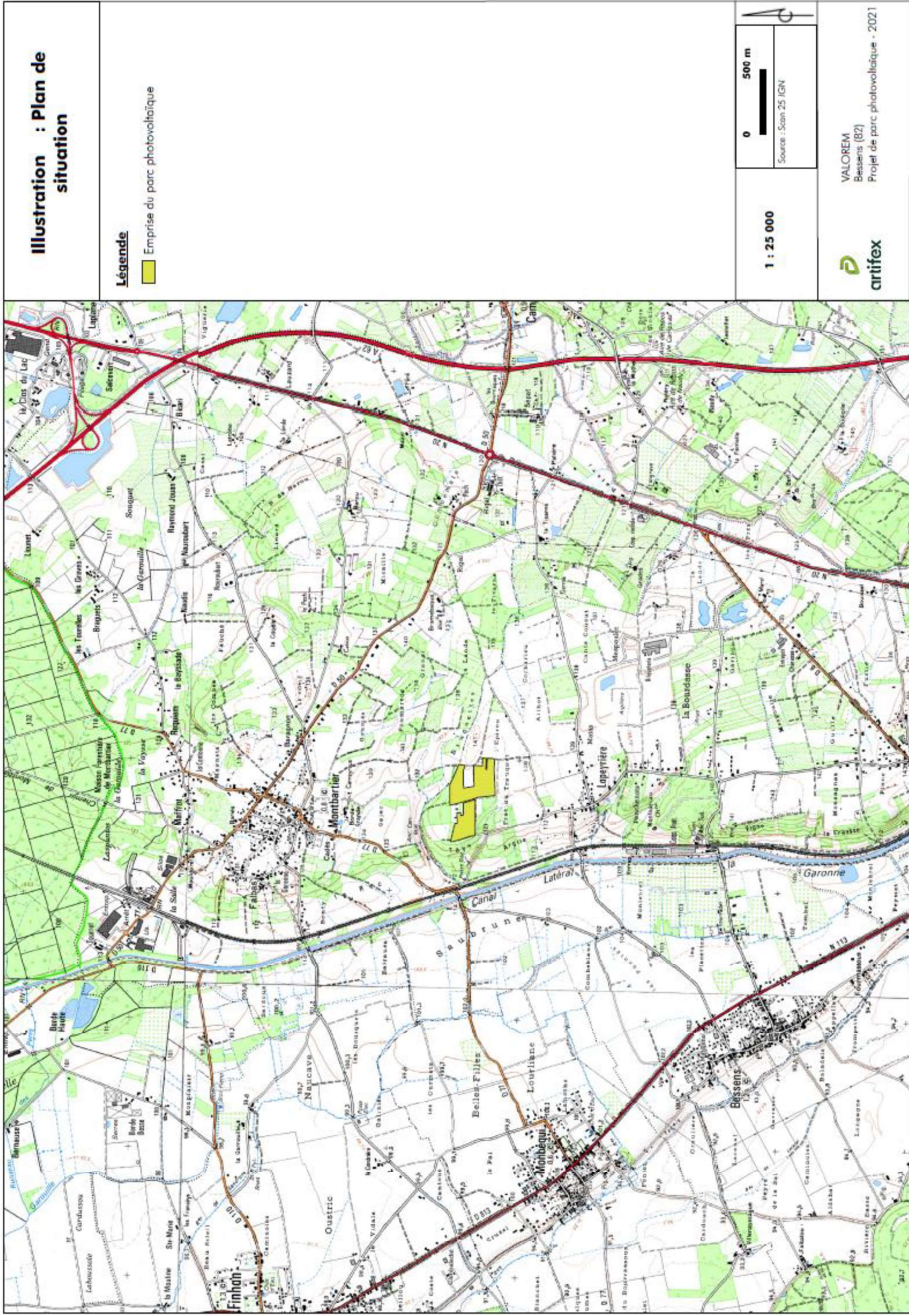
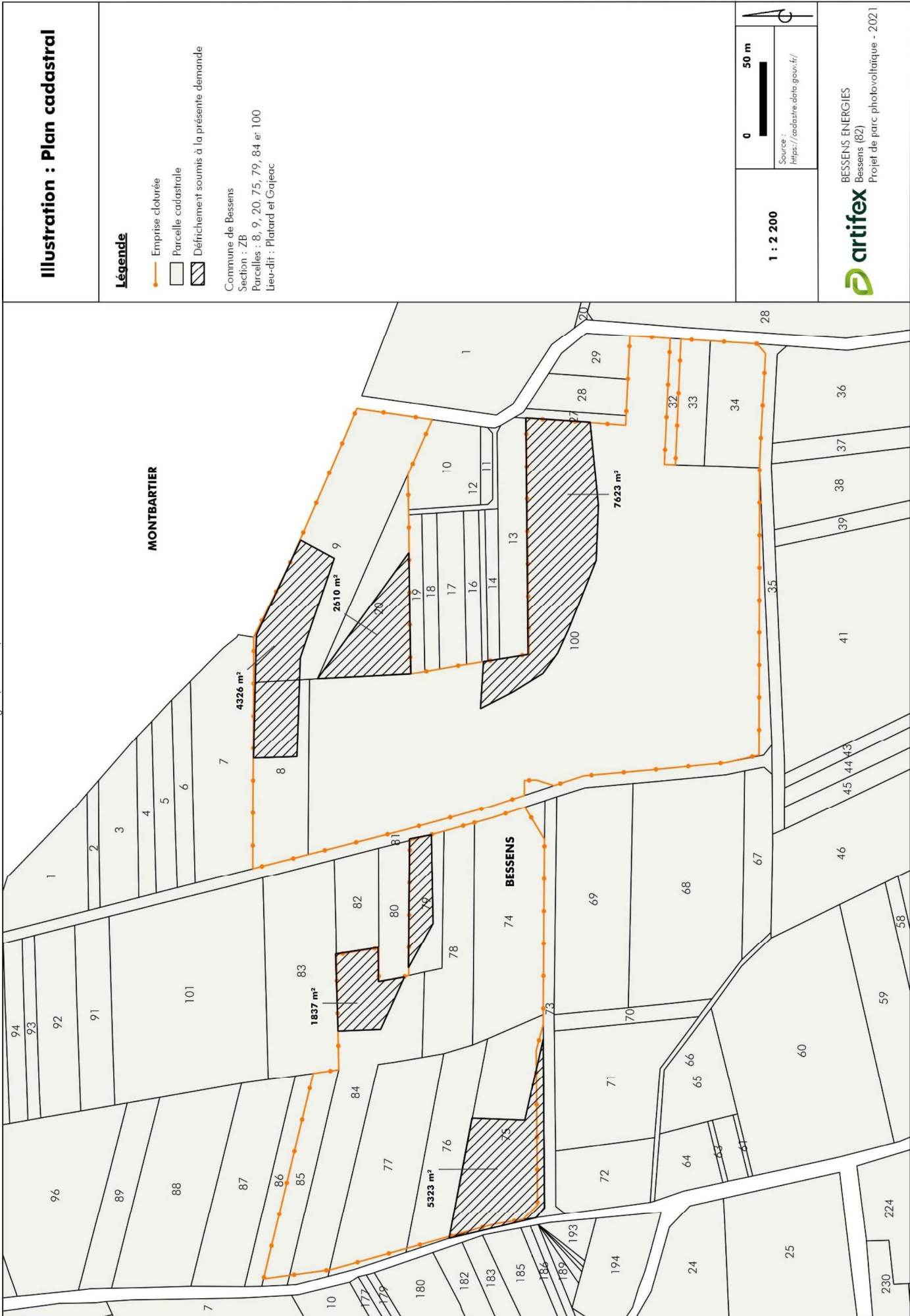


Illustration 4 : Emprise du défrichement

Source : cadastre.gouv.fr, Valbrem ; Réalisation : Artiflex 2020





ANNEXES

Annexes

Annexe 1 : Attestations de propriétés

Annexe 2 : Accords des propriétaires

Annexe 3 : Extrait Kbis

Annexe 1 : Attestations de propriétés

ANNEE DE MAJ	2020	DEP DIR	82 0	COM	017 BESSENS	TRES	024	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	R00118
usufruitier					MBB87G			REY/CLAUDE		
45 A RUE DU BALAT BIEL		82170 GRISOLLES								
nu propriétaire/Indivision					MBF4KV			REY/JACQUELINE		
3 QUAI DU TEMPLE		12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE								
nu propriétaire/Indivision					MBF4KW			REY/MICHELE MARIE CLAUDINE		
APPARTEMENT 302 BATIMENT B		1 RUE VALETTE		31450 POMPERTUZAT						
nu propriétaire/Indivision					MBM45H			REY/JEAN-PIERRE		
8 ALL DU VAR		31770 COLOMIERS								
nu propriétaire/Indivision					MBM45J			REY/CHRISTIAN		
7 IMP DE REVEL		31400 TOULOUSE								

PROPRIETES NON BATIES													LIVRE FONCIER										
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																	
AN	SECTION	PLAN	N°	NOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet	
12	ZB	100			PLATARD	B034	0021		1					5 36 60									
									017A	J	T	04		4 56 35	72,54	C	TA			14,51	20		
									017A	K	S			80 25	0	GC	TA			14,51	20		
																TS	TA			72,54	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Annexe 2 : Accords des propriétaires

MANDAT

Je soussigné, Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER, Gérant de la société BESSENS ENERGIES, dont le siège social est situé au 213 Cours Victor Hugo 33323 à Bègles Cedex, donne mandat à Monsieur Bertrand GUIDEZ, afin de me représenter pour :

- l'établissement et la signature des documents et actes administratifs (CERFA) afférents à la constitution et l'obtention des dossiers de Permis de Construire, des dossiers ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), et des dossiers « d'Autorisation Unique » relatifs à cette société
- la signature des demandes d'autorisation de défrichage, les demandes d'autorisation environnementale, les demandes de dérogation pour les espèces protégées, relatives à cette société.

Il est précisé en tant que de besoin que le présent mandat est révoquant à tout moment sans préavis ni indemnité.

Ce mandat est valable à compter de ce jour et cela pour une durée de deux années.

Fait à Bègles, le 01 janvier 2021

Jean-Yves GRANDIDIER
Gérant



PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Cette procuration s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

REÇU LE

22 JAN. 2021

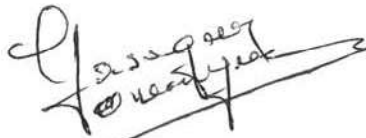
Je soussigné.....*M. Gasagne*..... usufuitier des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	20

Autorise la société VALOREM, représenté par BESSENS ENERGIES, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A.....*BESSENS*.....

Le.....*15.01.2021*.....



SCEA FOURMASSOU

1272, route de Toulouse 82170 BESSENS

Société civile au capital de 130 000 Euros

RCS MONTAUBAN 445 349 673

Gestion 2003 D 41

PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT

Cette procuration s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné... Claude Rey usfruitier des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	8, 79, 84, 100

Autorise la société **VALOREM**, représenté par **BESSENS ENERGIES**, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A. grubely

Le 20/01/2021



PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Cette procuracion s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné...BATTISTELLA Rabat... usufuitier des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	09

Autorise la société VALOREM, représenté par BESSENS ENERGIES, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A...Fontaubert...

Le...23 Février 2021...

Asiaf

PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Cette procuration s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichage

Je soussigné.....*Christian REY*..... nu propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	8, 79, 84, 100

Autorise la société VALOREM, représenté par BESSENS ENERGIES, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichage dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A.....*Toulouze*.....

Le.....*15/04/2021*.....



PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Cette procuration s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné...REY Jacqueline..... nu propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	8, 79, 84, 100

Autorise la société **VALOREM**, représenté par **BESSENS ENERGIES**, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A Villefontaine de Rouerque

Le 21 Avril 2021



PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Cette procuration s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné Jean-Pierre Rey nu propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	8, 79, 84, 100

Autorise la société **VALOREM**, représenté par **BESSENS ENERGIES**, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A. Colours

Le 20 mai 2021

Jean-Pierre Rey

PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT

Cette procuration s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné.....*Marie-Françoise Rey*..... nu propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	8, 79, 84, 100

Autorise la société **VALOREM**, représenté par **BESSENS ENERGIES**, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A.....*Pomportuzat*.....

Le.....*28/4/2021*.....

[Signature]



PROCURATION POUR UNE DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

Cette procuracion s'inscrit dans la continuité des autorisations nécessaires à la réalisation du parc photovoltaïque, à savoir, une demande d'autorisation de défrichement

Je soussigné LAMOURAUX Jean propriétaire des parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelles
Bessens	ZB	75

Autorise la société **VALOREM**, représenté par **BESSENS ENERGIES**, ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits, à procéder à une demande de défrichement dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

A. Jenbequi

Le 19 Avril 2021



Affaire suivie par : Sabrina Collet
Cheffe de projets
06 04 52 90 05
Sabrina.collet@valorem-energie.com

Carcassonne, le 30/04/2021

Objet : Déclaration de non incendie_ dossier demande de défrichement sur la commune de Bessens

Monsieur,

Par la présente, je déclare à ce jour ne pas avoir connaissance que les terrains concernant la demande de défrichement aient été parcourus par un incendie durant les quinze dernières années.

Les parcelles concernées par la demande :

Section	Parcelle
ZB	8
ZB	9
ZB	20
ZB	75
ZB	79
ZB	84
ZB	100

Veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Sabrina Collet



Annexe 3 : Extrait Kbis



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 10 février 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	833 824 519 R.C.S. Bordeaux
<i>Date d'immatriculation</i>	06/12/2017
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	BESSENS ENERGIES
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>- Mention n° 49514 du 30/12/2019</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 06/06/2019
<i>Adresse du siège</i>	213 Cours Victor Hugo 33323 Bègles Cedex
<i>Activités principales</i>	La production d'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'un parc de production d'électricité, ainsi que la vente de l'électricité ainsi produite
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 06/12/2116
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	GRANDIDIER Jean Yves
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 18/06/1957 à Nancy (54)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	34 Rue des Capucines 33170 Gradignan

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	213 Cours Victor Hugo 33323 Bègles Cedex
<i>Nom commercial</i>	BESSENS ENERGIES
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La production d'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'un parc de production d'électricité, ainsi que la vente de l'électricité ainsi produite
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/12/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT



artifex

4, rue Jean le Rond d'Alembert
Bâtiment 5 - 1^{er} étage
81 000 ALBI

Tel : 05.63.48.10.33
Fax : 05.63.56.31.60

contact@artifex-conseil.fr